



Date d'impression 05-mai-2011

Date de révision 05-mai-2011

Numéro de révision 1

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	SERIES N446 PART A
Code du produit	N446-0000A
Nom commercial	PERMASHIELD CLEAR
Classe de produit	PEINTURE À BASE D'ISOCYANATES AROMATIQUES
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### DANGER

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE DES VOIES RESPIRATOIRES; LES EFFETS PEUVENT ÊTRE PERMANENTS.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE; LES EFFETS PEUVENT ÊTRE PERMANENTS.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

##### Yeux

Irrite modérément les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

##### Peau

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

##### Inhalation

Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer une réaction allergique des voies respiratoires. La silice cristallisée (quartz) peut causer silicose, une fibrose (cicatrice) des poumons. La silicose peut être progressive; elle peut causer l'invalidité et le décès.

##### Ingestion

Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal. Risque cancérigène. Contient silice cristalline qui peuvent provoquer le cancer. (Le risque de cancer dépend du degré et de la durée d'exposition.)

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

<b>Conditions médicales aggravées</b>	Système nerveux central. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.
<b>Effets interactifs</b>	La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.
<b>Effets potentiels sur l'environnement</b>	Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Sang, Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Poumons, Système nerveux périphérique (SNP), Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
TALC (RESPIRABLE DUST)	14807-96-6	30 - 60
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) POL		10 - 30
METHYL N-AMYL KETONE	110-43-0	5 - 10
TOLUENE DIISOCYANATE (TID) POL		5 - 10
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	5 - 10
POLYMERIZED SOLVENT NAPHTHA	68132-02-5	1 - 5
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	64742-95-6	1 - 5
ETHYL ACETATE	141-78-6	1 - 5
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	95-63-6	1 - 5
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	108-67-8	0.1 - 1
ACETONE	67-64-1	0.1 - 1
XYLENE	1330-20-7	0.1 - 1
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER	584-84-9	0.1 - 1
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.1 - 1

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux:</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation:</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre chimique d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène. Oxydes de soufre.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation**

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

**Entreposage**

Fermer le conteneur après chaque utilisation. . Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives au sujet de l'exposition**

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
TALC (RESPIRABLE DUST)	: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction)	: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA (<1% Crystalline silica, containing no Asbestos, respirable dust)	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (respirable dust)	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica, respirable)	: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)
METHYL N-AMYL KETONE	: 50 ppm TWA	: 100 ppm TWA; 465 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 50 ppm TWAEV; 233 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 25 ppm TWA; 115 mg/m <sup>3</sup> TWA	: 50 ppm TWA; 235 mg/m <sup>3</sup> TWA : 100 ppm STEL; 465 mg/m <sup>3</sup> STEL
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	: 0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)	: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable dust)	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (respirable dust)	TWA: 0.10 mg/m <sup>3</sup> TWA (designated substance regulation, respirable)	: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)
ETHYL ACETATE	: 400 ppm TWA	: 400 ppm TWA; 1400 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 400 ppm TWAEV; 1440 mg/m <sup>3</sup> TWAEV	TWA: 400 ppm TWA	: 400 ppm TWA; 1400 mg/m <sup>3</sup> TWA
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	TWA: 25 ppm		TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 125 mg/m <sup>3</sup> TWA: 25 ppm STEL: 170 mg/m <sup>3</sup> STEL: 35 ppm

1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	TWA: 25 ppm		TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 125 mg/m <sup>3</sup> TWA: 25 ppm STEL: 170 mg/m <sup>3</sup> STEL: 35 ppm
ACETONE	: 500 ppm TWA : 750 ppm STEL	: 750 ppm TWA; 1800 mg/m <sup>3</sup> TWA : 2400 mg/m <sup>3</sup> STEL (The acetone STEL does not apply to the cellulose acetate fiber industry. It is in effect for all other sectors); 1000 ppm STEL : 1000 ppm TWA; 2400 mg/m <sup>3</sup> TWA	TWA: 500 ppm TWA EV; 1190 mg/m <sup>3</sup> TWA EV STEL: 1000 ppm STEV; 2380 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 500 ppm TWA STEL: 750 ppm STEL	: 1000 ppm TWA; 2400 mg/m <sup>3</sup> TWA : 1260 ppm STEL; 3000 mg/m <sup>3</sup> STEL
XYLENE	: 100 ppm TWA : 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWA EV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWA EV STEL: 150 ppm STEV; 651 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER	: 0.005 ppm TWA : 0.02 ppm STEL	: 0.005 ppm TWA; 0.04 mg/m <sup>3</sup> TWA : 0.02 ppm STEL; 0.15 mg/m <sup>3</sup> STEL : 0.02 ppm Ceiling; 0.14 mg/m <sup>3</sup> Ceiling	TWA: 0.005 ppm TWA EV; 0.036 mg/m <sup>3</sup> TWA EV STEL: 0.02 ppm STEV; 0.14 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 0.005 ppm TWA (designated substance regulation, listed under Isocyanates, organic compounds); 0.005 ppm TWA (applies to workplaces to which the designated substance regulation does not apply) STEL: 0.02 ppm STEL CEV: 0.02 ppm Ceiling (designated substances regulation)	: 0.02 ppm TWA; 0.14 mg/m <sup>3</sup> TWA
ETHYL BENZENE	: 100 ppm TWA : 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWA EV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWA EV STEL: 125 ppm STEV; 543 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Protection individuelle

**Protection de la peau**

**Protection du visage/des yeux**

**Protection respiratoire**

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

Lunettes de sécurité avec protections latérales

LES INDIVIDUS AVEC DES PROBLÈMES PULMONAIRES OU RESPIRATOIRES OU UNE RÉACTION ANTÉRIEURE AUX ISOCYANATES NE DOIVENT PAS S'EXPOSER AUX VAPEURS OU À UN EMBRUN DE PULVÉRISATION. Ne pas respirer les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Porter un appareil respiratoire approprié correctement ajusté (approuvé NIOSH/MSHA) pendant et après l'application, à moins qu'un contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs/embruns sont inférieurs aux limites applicables. Un appareil respiratoire à adduction d'air pur (TC 19C NIOSH/MSHA) est recommandé. Un appareil respiratoire pour particules et vapeurs (TC 23C NIOSH/MSHA) peut être approprié lorsque le contrôle de qualité de l'air démontre que les vapeurs sont inférieures de dix fois aux limites d'exposition applicables et que la concentration d'isocyanate est inférieure à la limite d'exposition applicable. L'utilisation d'un appareil respiratoire à adduction d'air est obligatoire en tout temps lorsque la concentration atmosphérique de monomère d'isocyanate est inconnue.

**Considérations d'hygiène générale**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Point d'éclair**  
**Intervalle d'ébullition**

29°C / 84.0°F  
76 - 154°C / 168.0 - 309.0°F

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	1.33368 g/cm <sup>3</sup>
Densité	11.09824 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	2.619 livres/gallon
de matières volatiles en poids	23.9170 %
volatil en volume	37.3296 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Amines.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Bases. Acides. Déchets basiques. Amines. Eau, alcools, amines, bases fortes, composants métalliques, matériaux tensio-actifs.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
METHYL N-AMYL KETONE	1670 mg/kg ( Rat )	12600 µL/kg ( Rabbit )	
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	500 mg/kg ( Rat )		
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	8400 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	3400 ppm ( Rat ) 4 h 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
ETHYL ACETATE	5620 mg/kg ( Rat )	20 mL/kg ( Rabbit ) 18000 mg/kg ( Rabbit )	
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	3400 mg/kg ( Rat )	3160 mg/kg ( Rabbit )	18 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	5000 mg/kg ( Rat )		24 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
ACETONE	5800 mg/kg ( Rat )		
XYLENE	4300 mg/kg ( Rat )	1700 mg/kg ( Rabbit )	5000 ppm ( Rat ) 4 h 47635 mg/L ( Rat ) 4 h
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER	5800 mg/kg ( Rat )	16 mL/kg ( Rabbit )	14 ppm ( Rat ) 4 h 0.1 mg/L ( Rat ) 4 h 13.9 ppm ( Rat ) 4 h 66 ppm ( Rat ) 1 h
ETHYL BENZENE	3500 mg/kg ( Rat )	15354 mg/kg ( Rabbit )	17.2 mg/L ( Rat ) 4 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

#### Cancérogénicité

Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérigène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	A2	Group 1	Known	X	

TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER		Group 2B		X	
ETHYL BENZENE	A3	Group 2B		X	

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Sang, Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Poumons, Système nerveux périphérique (SNP), Appareil respiratoire, Peau.
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
TALC (RESPIRABLE DUST)		LC50> 100 g/L Brachydanio rerio 96 h		
METHYL N-AMYL KETONE		LC50 126-137 mg/L Pimephales promelas 96 h		
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE		LC50= 9.22 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h		EC50 = 6.14 mg/L 48 h
ETHYL ACETATE	EC50 = 3300 mg/L 48 h	LC50 220-250 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 352-500 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 484 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	EC50 = 1180 mg/L 5 min EC50 = 5870 mg/L 15 min EC50 = 7400 mg/L 2 h EC50 = 1500 mg/L 15 min	EC50 = 560 mg/L 48 h
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE		LC50 7.19-8.28 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 7.72 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 6.14 mg/L 48 h
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE		LC50= 3.48 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 7.72 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 50 mg/L 24 h
ACETONE		LC50 4.74 - 6.33 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 6210 - 8120 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 8300 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	EC50 = 14500 mg/L 15 min	EC50 10294 - 17704 mg/L 48 h EC50 12600 - 12700 mg/L 48 h

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
XYLENE		LC50= 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 2.661-4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.5-17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.1-16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 19 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 7.711-9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 23.53-29.97 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50> 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50 30.26-40.75 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 = 3.82 mg/L 48 h LC50 = 0.6 mg/L 48 h
ETHYL BENZENE	EC50 = 4.6 mg/L 72 h EC50 > 438 mg/L 96 h EC50 2.6 - 11.3 mg/L 72 h EC50 1.7 - 7.6 mg/L 96 h	LC50 11.0-18.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 7.55-11 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 32 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 9.1-15.6 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50 1.8 - 2.4 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

#### Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### DOT

Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNEMEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

#### Nom d'expédition

UN1263, PAINT, 3, PGIII, ERG 128

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)

AICS N'est pas conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

**Composant**

XYLENE  
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER  
ETHYL BENZENE

**Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis**

**SARA 313**

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	95-63-6	1 - 5	1.0 % de minimis concentration
XYLENE	1330-20-7	0.1 - 1	1.0 % de minimis concentration
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER	584-84-9	0.1 - 1	0.1 % de minimis concentration 1.0 % de minimis concentration (includes only those chemicals that are specifically listed, Chemical Category N120)
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.1 - 1	0.1 % de minimis concentration

**Classification de danger SARA 311/312**

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
XYLENE	100 lb RQ			X
ETHYL BENZENE	1000 lb RQ	X	X	X

**CERCLA**

Composant	QD de substances dangereuses	Quantité à déclarer CERCLA EHS
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER		100 lb EPCRA RQ

**Les Etats-Unis Réglementations des Etats**

**Prop. 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	Carcinogen
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER	584-84-9	Carcinogen
ETHYL BENZENE	100-41-4	Carcinogen

**État du droit à l'information**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
TALC (RESPIRABLE DUST)	X	X	X		X

METHYL N-AMYL KETONE	X	X	X		X
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	X	X	X		X
ETHYL ACETATE	X	X	X		X
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	X	X	X	X	X
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE	X	X	X	X	X
ACETONE	X	X	X		X
XYLENE	X	X	X	X	X
TOLUENE DIISOCYANATE (TDI) MONOMER	X	X	X	X	X
ETHYL BENZENE	X	X	X	X	X

### Autres réglementations internationales

#### Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

#### Classification selon le SIDMUT

B2 Liquide inflammable

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
AROMATIC HYDROCARBON MIXTURE	Part 5 Substance
ETHYL ACETATE	Part 5 Substance
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ETHYL BENZENE	Part 1, Group 1 Substance

#### Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 05-mai-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information Santé 3\* sur les produits dangereux)

Inflammabilité 2

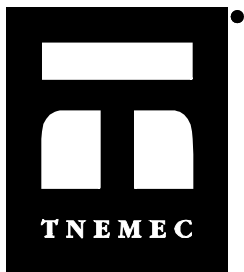
Réactivité 2

#### Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date d'impression 27-mai-2011

Date de révision 27-mai-2011

Numéro de révision 2

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	SERIES N446 PART B
Code du produit	N446-1221B
Nom commercial	PERMASHIELD BLACK
Classe de produit	PEINTURE AVEC CATALYSEUR DE POLYOL MODIFIÉ
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNE MEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS, UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

**Yeux**

Irritant pour les yeux.

**Peau**

Irritant pour la peau.

**Inhalation**

Irritant pour les voies respiratoires. La silice cristallisée (quartz) peut causer silicose, une fibrose (cicatrice) des poumons. La silicose peut être progressive; elle peut causer l'invalidité et le décès.

**Ingestion**

Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal. Risque cancérigène. Contient silice cristalline qui peuvent provoquer le cancer. (Le risque de cancer dépend du degré et de la durée d'exposition.)

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Tractus gastro-intestinal. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

**Effets interactifs** Pas d'information disponible

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

Effets sur l'organe-cible Tractus gastro-intestinal, Yeux, Foie, Poumons, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	10 - 30
IRON OXIDE FUME	1317-61-9	10 - 30
SILICON DIOXIDE/ALUMINUM OXIDE	66402-68-4	10 - 30
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	0.1 - 1
XYLENE	1330-20-7	0.1 - 1
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.1 - 1
ORGANOTIN COMPOUND		0.1 - 1

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Pas d'information disponible.

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

## Autres informations

Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation**

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

**Entreposage**

Fermer le conteneur après chaque utilisation. .

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives au sujet de l'exposition**

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	: 0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)	: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable dust)	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (respirable dust)	TWA: 0.10 mg/m <sup>3</sup> TWA (designated substance regulation, respirable)	: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)
IRON OXIDE FUME	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
SILICON DIOXIDE/ALUMINUM OXIDE	: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Zr) : 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Mn)		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (as Zr) STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> STEV (as Zr)	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Zr) TWA: 0.5 fibre/cm <sup>3</sup> TWA (length>5 microns, aspect ratio>= 3.1, respirable) TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Mn) STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL (as Zr)	: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Zr) : 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Mn) : 10 mg/m <sup>3</sup> STEL (as Zr)
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	: 0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)	: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable dust)	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (respirable dust)	TWA: 0.10 mg/m <sup>3</sup> TWA (designated substance regulation, respirable)	: 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)
XYLENE	: 100 ppm TWA : 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 150 ppm STEV; 651 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 150 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 150 ppm STEL; 655 mg/m <sup>3</sup> STEL
ETHYL BENZENE	: 100 ppm TWA : 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL	TWA: 100 ppm TWAEV; 434 mg/m <sup>3</sup> TWAEV STEL: 125 ppm STEV; 543 mg/m <sup>3</sup> STEV	TWA: 100 ppm TWA STEL: 125 ppm STEL	: 100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA : 125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

**Protection individuelle****Protection de la peau**

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

**Protection du visage/des yeux**

Lunettes de sécurité avec protections latérales

**Protection respiratoire**

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmolement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	Sans objet
Intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	1.28942 g/cm <sup>3</sup>
Densité	10.72994 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	.087 livres/gallon
de matières volatiles en poids	.8090 %
volatil en volume	1.2339 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Acides.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	500 mg/kg ( Rat )		
IRON OXIDE FUME	10000 mg/kg ( Rat )		
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	500 mg/kg ( Rat )		
XYLENE	4300 mg/kg ( Rat )	1700 mg/kg ( Rabbit )	5000 ppm ( Rat ) 4 h 47635 mg/L ( Rat ) 4 h
ETHYL BENZENE	3500 mg/kg ( Rat )	15354 mg/kg ( Rabbit )	17.2 mg/L ( Rat ) 4 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

#### **Cancérogénicité**

Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	A2	Group 1	Known	X	
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	A2	Group 1	Known	X	
ETHYL BENZENE	A3	Group 2B		X	

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible

**Effets sur l'organe-cible** Tractus gastro-intestinal, Yeux, Foie, Poumons, Appareil respiratoire, Peau.  
**Renseignements sur le perturbateur endocrinien** Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
XYLENE		LC50= 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 2.661-4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.5-17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 13.1-16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 19 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 7.711-9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 23.53-29.97 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50> 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h LC50 30.26-40.75 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 = 3.82 mg/L 48 h LC50 = 0.6 mg/L 48 h
ETHYL BENZENE	EC50 = 4.6 mg/L 72 h EC50 > 438 mg/L 96 h EC50 2.6 - 11.3 mg/L 72 h EC50 1.7 - 7.6 mg/L 96 h	LC50 11.0-18.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 7.55-11 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 32 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 9.1-15.6 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50 1.8 - 2.4 mg/L 48 h

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

**Emballages contaminés** Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNE MEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition** PAINT IN OIL

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
Chine	N'est pas conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	N'est pas conforme à (aux)
PICCS	N'est pas conforme à (aux)
AICS	N'est pas conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

Composant

XYLENE  
ETHYL BENZENE

Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-UnisSARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
SILICON DIOXIDE/ALUMINUM OXIDE	66402-68-4	10 - 30	1.0 % de minimis concentration (does not include Barium sulfate CAS 7727-43-7, Chemical Category N040)
XYLENE	1330-20-7	0.1 - 1	1.0 % de minimis concentration
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.1 - 1	0.1 % de minimis concentration

Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
SILICON DIOXIDE/ALUMINUM OXIDE		X		
XYLENE	100 lb RQ			X
ETHYL BENZENE	1000 lb RQ	X	X	X

CERCLALes Etats-Unis Réglementations des EtatsProp. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	Carcinogen
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	14808-60-7	Carcinogen
ETHYL BENZENE	100-41-4	Carcinogen

## État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	X	X	X		X
IRON OXIDE FUME					X
SILICON DIOXIDE/ALUMINUM OXIDE		X	X		X
CRYSTALLINE SILICA (QUARTZ)	X	X	X		X
XYLENE	X	X	X	X	X
ETHYL BENZENE	X	X	X	X	X

## Autres réglementations internationales

## Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

## Classification selon le SIDMUT

D2A Matières très toxiques



Composant	INRP
XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ETHYL BENZENE	Part 1, Group 1 Substance

## Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 27-mai-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information sur les produits dangereux) Santé 2\*

Inflammabilité 1

Réactivité 1

## Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**

